



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
23 février 2018
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 27 de la liste préliminaire*
Développement agricole, sécurité alimentaire
et nutrition**

**Conseil économique et social
Session de 2018
27 juillet 2017-26 juillet 2018
Point 11 de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies**

**Principales décisions et recommandations en matière
de politiques formulées par le Comité de la sécurité
alimentaire mondiale**

Note du Secrétaire général

J'ai l'honneur de transmettre au Conseil économique et social un rapport sur les principales décisions et recommandations en matière de politiques formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale**.

* [A/73/50](#).

** Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.



Rapport sur les principales décisions et recommandations en matière de politiques formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe]

Introduction

1. Le présent document donne suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social, qui invitait le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (à transmettre chaque année au Conseil économique et social un rapport sur les principales décisions prises et sur les recommandations formulées en matière de politiques, ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément à la vision du Comité et aux rôles qui lui sont dévolus. On trouvera des informations complémentaires concernant les rôles et la vision du Comité dans les documents publiés sous les cotes [A/66/76-E/2011/102](#) et [A/65/73-E/2010/51](#). Le rapport donne un aperçu des principaux résultats obtenus et des principales décisions prises par le Comité à sa quarante-quatrième session, tenue en octobre 2017, complété, le cas échéant, par des informations actualisées sur les mesures prises pour y donner suite. Le rapport final de la session est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/a-mv030f.pdf>. La quarante-cinquième session du Comité se tiendra du 15 au 20 octobre 2018.

Principales décisions et recommandations, et principaux résultats obtenus

Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

2. En 2017, le Groupe d'experts de haut niveau du Comité sur la sécurité alimentaire et la nutrition a présenté un rapport intitulé « Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition ». Fondé sur des éléments probants, ce rapport a servi de fondement à un débat d'orientation, lequel a conduit à la formulation de recommandations sur les politiques à mener, qui ont été approuvées par le Comité lors de sa session plénière et figurent dans le rapport final de la quarante-quatrième session du Comité.

3. Les forêts jouent un rôle important en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, car elles concourent à la qualité et à la diversité de l'alimentation, elles constituent un filet de sécurité en cas de pénurie, de choc ou de crise, elles permettent aux populations locales de tirer des revenus et elles fournissent des services écosystémiques essentiels. Cependant, la déforestation due à la réaffectation des terres au profit de l'agriculture a des répercussions sur l'environnement, les communautés locales et les peuples autochtones. Les objectifs en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de meilleure nutrition ne pourront être atteints aux dépens des forêts, ni sans elles. Une meilleure coordination des politiques d'affectation des terres doit être mise en place afin de promouvoir une agriculture durable bénéficiant d'écosystèmes arborés et forestiers sains, durables et productifs.

4. Dans ce contexte, les recommandations ici formulées viennent compléter le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) adopté récemment, et visent

à renforcer la contribution de la gestion durable des forêts et des arbres à l'instauration de la sécurité alimentaire et de la nutrition tout en favorisant la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, des objectifs qui s'inscrivent plus largement dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les recommandations reconnaissent le rôle crucial des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ainsi que de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et leur mise en œuvre doit tenir compte des questions de parité hommes-femmes et des besoins spécifiques des peuples autochtones, des communautés locales et des petits exploitants.

5. Voici les grands axes des politiques et des mesures approuvés par le Comité :

- Reconnaître l'importance du rôle des forêts et des arbres, faire connaître ce rôle et en encourager le renforcement, en ce qui concerne les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- se doter de connaissances et de données propres à faciliter la prise de décisions concernant les contributions directes et indirectes des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et les utiliser à cet effet ;
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques visant une gestion intégrée de l'agriculture et des forêts au service d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée et durable ;
- Promouvoir la mise en œuvre des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

6. Le Comité enjoint toutes les parties intéressées à diffuser ces recommandations aux niveaux local, national et mondial ainsi qu'à les mettre en œuvre et à favoriser leur application quand elles élaborent des stratégies, des politiques ou des programmes, selon ce qui convient. Le Comité a encouragé la transmission de ces recommandations relatives aux politiques aux instances politiques pertinentes comme le Comité de l'agriculture, le Comité des forêts, le Forum politique de haut niveau, le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Convention sur la diversité biologique.

Le Comité et les objectifs de développement durable

7. Le Comité a débattu des conclusions du rapport « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 » et exprimé ses préoccupations à l'égard de la hausse du nombre de personnes souffrant d'une sous-alimentation chronique à l'échelle mondiale, puisque ce chiffre est passé de 777 millions en 2015 à 815 millions en 2016. Cette tendance, conjuguée aux taux croissants d'excès pondéral et d'obésité, peut faire échouer les initiatives mondiales pour atteindre l'objectif de développement durable 2 et les cibles connexes d'ici à 2030. Le Comité a appelé l'ensemble des parties prenantes à accentuer leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes (en tête desquelles figurent les conflits, le changement climatique et les crises prolongées) d'un tel fléau, et à favoriser le relèvement et la résilience des sociétés, en renforçant notamment les systèmes alimentaires durables. À cet égard, les gouvernements et toutes les parties intéressées sont encouragés à utiliser et appliquer les produits relatifs aux politiques du Comité, en particulier le Cadre

d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (Comité-CDA).

8. Parmi les 43 pays qui ont procédé à des examens nationaux volontaires en 2017 dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, six¹ ont présenté au Comité les enseignements qu'ils ont tirés de leurs efforts pour réaliser les objectifs de développement durable relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable. Des mesures prometteuses ont été prises pour réformer les politiques, améliorer la durabilité des systèmes alimentaires et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau national au moyen d'une série de démarches globales. D'importants défis restent toutefois à relever, et il faut notamment traiter simultanément toutes les formes de malnutrition ; aider les petits producteurs à sortir de la pauvreté et à adopter des pratiques plus productives et plus durables ; améliorer la viabilité environnementale, sociale et économique générale des systèmes alimentaires ; corriger les inégalités régionales et/ou rurales-urbaines et remédier au manque d'infrastructures. Ces enseignements soulignent le rôle majeur de la direction politique à tous les niveaux, des processus multilatéraux et des partenariats efficaces, l'importance des données ventilées et du suivi, et la nécessité de renforcer les capacités. Le Comité a réitéré son appel adressé à tous les pays pour qu'ils appliquent des cadres politiques intégrés tels que les produits du Comité en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

9. Le Comité a noté la Déclaration ministérielle de la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, qui réaffirme le rôle crucial que peuvent jouer les systèmes alimentaires durables dans l'éradication de la pauvreté et de la faim. Il a approuvé la contribution du Comité au thème « Transformer nos sociétés pour les rendre plus durables et plus résilientes », dont l'examen est prévu à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau, sous réserve d'une mise à jour tenant compte des conclusions des délibérations de la quarante-quatrième session du Comité.

Le Comité et la nutrition

10. Le Groupe d'experts de haut niveau du Comité sur la sécurité alimentaire et la nutrition a commandé un rapport indépendant et fondé sur des données factuelles concernant la nutrition et les systèmes alimentaires. Le Comité a débattu des conclusions et des recommandations de ce rapport.

11. La FAO et l'Organisation mondiale de la santé ont conjointement présenté au Comité un Rapport intérimaire sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition portant notamment sur la mise en œuvre de la Décennie d'action en faveur de la nutrition. Le Comité s'est félicité de l'annonce des premiers engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais et de la création de réseaux d'action, et il a encouragé toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts, conformément au programme de travail pour la Décennie de la nutrition.

12. Sur la base d'études de cas, le Comité a examiné les bonnes pratiques et les enseignements à tirer de l'expérience en matière d'investissement en faveur de systèmes alimentaires sains. Il en est ressorti qu'il importe d'aligner les politiques et les investissements en faveur des systèmes alimentaires dans tous les secteurs en s'appuyant sur un engagement politique fort et sur la participation de tous les acteurs

¹ Ces pays sont : l'Azerbaïdjan, la Belgique, l'Éthiopie, l'Indonésie, l'Italie et la Suède.

de la chaîne de valeur, en particulier des femmes, qui jouent un rôle central dans les systèmes alimentaires.

13. À l'examen des résultats des discussions et des activités intersessions, le Comité s'est mis d'accord sur sa contribution à la Décennie d'action en faveur de la nutrition. Dans le cadre de cette contribution, le Comité a décidé d'entamer des discussions de fond en 2018-2019 en vue d'élaborer un mandat à lui présenter à sa quarante-cinquième session pour entamer un processus de convergence des politiques devant aboutir à des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, sur la base du rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires et d'autres activités. Les travaux de 2018 visent à préciser l'objectif, le champ d'application et la finalité des efforts de convergence des politiques, à définir les principaux domaines thématiques, conformément au mandat et à la valeur ajoutée du Comité, tout en établissant clairement les résultats escomptés, les utilisateurs directs et les modalités de diffusion dans le cadre du programme de travail lié à la Décennie de la nutrition.

Résultats du Forum du Comité sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

14. Peu avant sa quarante-quatrième session, le Comité a organisé un Forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin d'examiner les obstacles qui subsistent sur la voie de l'autonomisation des femmes et de mieux faire comprendre la nécessité de parvenir à l'égalité entre les sexes et de pleinement concrétiser les droits des femmes s'agissant de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En session plénière, le Comité a pris acte des résultats du Forum², soulignant en particulier que les gouvernements devaient traduire leurs engagements en élaborant les politiques et programmes voulus, en réalisant des investissements adaptés et en mettant à disposition les ressources financières et humaines qui conviennent ; il a en outre lancé un appel général à œuvrer à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), et notamment de la recommandation générale n° 34 (2016) sur les droits des femmes rurales ; il a enfin insisté sur fait qu'il importe de prendre en considération les questions de l'égalité entre les sexes, des droits des femmes et des filles et de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et dans l'ensemble des activités, des produits et de documents du Comité.

L'urbanisation, la transformation rurale et leur incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition

15. Le Comité a examiné le document intitulé « La sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte de l'évolution de la dynamique rurale-urbaine » qui rassemble des données d'expérience et des approches efficaces en matière de politiques afin d'étayer les débats et de jeter éventuellement les bases d'un travail de convergence des politiques et de coordination. Les domaines qui réclament davantage d'attention ont été recensés et les travaux exploratoires seront poursuivis lors de la période intersessions dans le cadre de deux manifestations qui donneront suite à la décision prise par le Comité à sa quarante-cinquième session concernant les futurs

² Document disponible à l'adresse :
http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/CFS_44/MU756_7/MU756_CFS_2017_44_7_fr.pdf

travaux sur les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le contexte de l'évolution de la dynamique rurale-urbaine.

Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

– Mise à jour périodique

16. Le Comité s'est félicité de la mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition 2017 et de la déclinaison du Cadre dans un outil en ligne fonctionnel et facile à utiliser.

17. Le Comité a encouragé toutes les parties prenantes à prendre des mesures aux plans national, régional et mondial afin de faciliter la diffusion du Cadre et d'en promouvoir l'utilisation.

Suivi de l'efficacité du Comité

18. Le Comité a adopté une approche pour suivre la mise en œuvre de ses principaux produits relatifs aux politiques et de ses autres recommandations d'action. Des manifestations thématiques d'envergure mondiale auront lieu tous les deux ans à l'occasion des sessions plénières du Comité afin de suivre les principaux produits relatifs aux politiques du Comité. Des événements spéciaux seront organisés selon ce qui convient pour suivre l'application des autres recommandations en matière de politiques du Comité en fonction de leur pertinence au plan mondial et des ressources disponibles.

Suite donnée à l'évaluation indépendante du Comité

19. Le Comité a examiné les conclusions de l'évaluation indépendante publiée en mai 2017 et il a approuvé un rapport de consultation donnant suite à une partie des recommandations de cette évaluation en octobre 2017, à sa quarante-quatrième session. Après concertation avec le Groupe consultatif et à l'issue d'un processus ouvert, participatif et inclusif, le Comité a demandé au Bureau de mener à bien la définition des suites à donner à l'évaluation, de présenter ces mesures à la quarante-cinquième session du Comité à des fins d'approbation et de donner suite à toutes les recommandations qui n'ont pas besoin d'être approuvées en session plénière ou présentées à la cette quarante-cinquième session.

20. Le Comité a par ailleurs élaboré des orientations afin d'épauler le Bureau dans la mise en œuvre des mesures prises en réponse à l'évaluation. Il a ainsi souligné les initiatives nécessaires : jeter des ponts entre les travaux du Comité et les programmes politiques généraux et créer des synergies avec les initiatives complémentaires ; adopter une approche à long terme plus stratégique définissant les résultats attendus ; ménager une phase de planification globale pour choisir les futures activités ; mettre l'accent sur la connaissance des produits du Comité au niveau national grâce à l'engagement de toutes les parties intéressées ; garantir une sélection transparente des membres du HLPE ; revoir la composition du Groupe consultatif selon ce qui convient pour qu'il remplisse son rôle, et demeurer ouvert à tous les acteurs concernés conformément aux paramètres établis dans le document relatif à la réforme du Comité.

Questions cruciales et émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition

21. Le Comité a examiné la deuxième note établie par le HLPE sur les questions cruciales et émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition et publiée en avril 2017.

Programme de travail pluriannuel pour 2018-2019

22. Le Comité a adopté son Programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal 2018-2019.

23. Les travaux du Comité pour la période 2018-2019 sont indiqués ci-dessous :

- Parachever et mettre en œuvre le plan d'action donnant suite à l'évaluation indépendante du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ;
- Élaborer des orientations en matière de politiques relatives à la nutrition et aux systèmes alimentaires. À cette fin, un cadre de référence sera présenté à la quarante-cinquième session du Comité. Il définira la portée et le champ d'application de cet instrument ainsi qu'un processus ouvert permettant de le mettre au point ;
- Évaluer la faisabilité des travaux de convergence des politiques à l'appui des pays qui abordent les questions de nutrition et de sécurité alimentaire dans le contexte de l'évolution de la dynamique urbaine-rurale ;
- Prêter renfort, au niveau des pays, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et soutenir l'examen des progrès réalisés à l'échelle mondiale ;
- Suivre l'utilisation et l'application des recommandations du Comité dans le cadre de manifestations thématiques mondiales. Ces manifestations porteront sur les thèmes suivants : Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (quarante-cinquième session du Comité en 2018) et préparations en amont d'un événement consacré au Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (quarante-septième session du Comité en 2020).

24. Le Comité a demandé deux rapports au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, qui paraîtront au cours du prochain exercice biennal :

- Un rapport consacré aux *Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition* dans le cadre du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* sera publié en 2018.

25. Ce document examinera le potentiel d'innovation qu'offrent les partenariats multipartites dans la perspective d'améliorer l'efficacité des financements en faveur du développement, l'accès aux ressources, le transfert de technologie et le renforcement des capacités dans le contexte du Programme 2030. Il tirera les enseignements d'une variété de partenariats multisectoriels actuels ou passés dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

- Un rapport sur les *Approches agroécologiques et d'autres innovations pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition* sera présenté en 2019.

Rapport de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 9-13 octobre 2017)

26. Le rapport final complet de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 9 au 13 octobre 2017, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/a-mv030f.pdf>

27. Le rapport comprend : Annexe A – Ordre du jour de la session ; Annexe B – Composition du Comité ; Annexe C – Liste des documents.

Annexe

Recommandations générales du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

La gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

1. Dans toute la diversité de leurs écosystèmes, et des façons dont ils sont perçus et utilisés par l'humanité, les forêts et les arbres³ contribuent directement ou indirectement, à plus d'un titre, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ces contributions varient selon les types de forêts et leur mode de gestion. Les aliments forestiers contribuent à la qualité et à la diversité des régimes alimentaires et servent de filet de sécurité en temps de pénurie alimentaire pour les personnes dont les moyens d'existence dépendent directement des forêts. Ils jouent également un rôle en tant que mécanismes d'adaptation en cas de chocs et de crises. Les aliments d'origine sauvage issus des forêts fournissent des denrées nutritives et assurent une alimentation diversifiée à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants en milieu rural. Les combustibles ligneux sont la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments et la stérilisation de l'eau d'un ménage sur trois dans le monde. En régulant le climat et les cours d'eau, en stabilisant les sols et en maintenant la fertilité, et en offrant un habitat aux pollinisateurs sauvages et aux prédateurs des organismes nuisibles aux cultures, la forêt génère des revenus pour les populations locales et fournit des services écosystémiques essentiels qui sont indispensables à l'agriculture durable.

2. Toutefois, le changement d'affectation des sols en faveur de l'agriculture sous l'effet d'une demande accrue et de la dégradation des terres reste la principale cause de la déforestation dans le monde : il représente 70 à 80 pour cent⁴ du total des pertes forestières et a des effets délétères pour l'environnement et des millions de membres de peuples autochtones, de communautés locales et de petits exploitants qui dépendent directement des forêts. Les objectifs en matière d'agriculture durable et de sécurité alimentaire et de meilleure nutrition ne pourront être atteints aux dépens des forêts, ni sans elles. Une meilleure coordination des politiques d'affectation des terres doit être mise en place afin de promouvoir une agriculture durable bénéficiant d'écosystèmes arborés et forestiers sains, durables et productifs.

3. Les recommandations ci-après ont été établies à partir des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du Comité sur la sécurité alimentaire et la nutrition consacré à la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elles visent à renforcer les contributions de la gestion durable des forêts et des arbres à la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et contribuent à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, dans le contexte général de l'accomplissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et reconnaissent le rôle essentiel des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et le rôle de

³ La catégorie des arbres hors forêt englobe toutes sortes de systèmes agricoles ayant des échelles et des impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition très diversifiés.

⁴ Situation des forêts du monde. SOFO. FAO. 2016. Rapport du HLPE sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. 2017.

la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les recommandations complètent le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) récemment adopté et s'appuient, le cas échéant, sur la Convention sur la diversité biologique (CDB).

4. En outre, et dans ce contexte, il est important que la mise en œuvre des recommandations tienne compte de la problématique hommes-femmes et, par conséquent, la sécurité alimentaire et la nutrition passent nécessairement par la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, le respect de leurs droits, l'accès aux forêts et aux droits fonciers, aux services d'appui à l'agriculture et aux forêts, le renforcement des capacités et l'action en faveur d'une participation des femmes sur un pied d'égalité à la prise de décisions. Tous ces éléments devaient être transversalisés dans toutes les recommandations relatives aux politiques.

5. Ces recommandations sont particulièrement importantes pour répondre aux besoins des peuples autochtones et des communautés locales et des petits exploitants, en particulier les populations tributaires des forêts, qui ont avec celles-ci une relation spirituelle, culturelle, sociale, politique et économique. Il s'agit des chasseurs, des cueilleurs et des travailleurs forestiers. Ils font partie du groupe des petits exploitants qui apporte une contribution non négligeable à la production alimentaire mondiale.

Recommandations

Les recommandations s'adressent principalement aux gouvernements aux fins de l'élaboration des politiques publiques, mais également à l'ensemble des parties prenantes jouant un rôle dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les recommandations sont non contraignantes et d'application facultative, et ont pour but de compléter et non de reprendre les indications déjà énoncées dans d'autres produits et recommandations du Comité relatifs aux politiques.

I. Reconnaître l'importance du rôle des forêts et des arbres, faire connaître ce rôle et en encourager le renforcement, en ce qui concerne les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition⁵

a) Prendre acte de la nécessité de renforcer, dans les paysages en mosaïque, la contribution des forêts et des arbres à la fourniture de services écosystémiques essentiels qui soutiennent la production agricole et permettent de rétablir la productivité des terres ;

b) Reconnaître et respecter les pratiques traditionnelles appropriées et le caractère essentiel de la contribution et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants agricoles à la gestion durable et intégrée des terres, des forêts et des arbres en accord avec les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ;

⁵ Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire sont les suivantes : accès, disponibilité, utilisation et stabilité.

c) Reconnaître le rôle vital de l'exploitation des forêts pour les moyens de subsistance et le développement durable à travers le monde.

II. Élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques visant une gestion intégrée de l'agriculture et des forêts au service d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée et durable

a) Prendre des mesures visant à former les décideurs et les praticiens concernés et à leur expliquer le rôle important que joue la gestion durable des forêts et des arbres au service de la SAN, en recourant à des méthodes participatives qui permettent de produire des connaissances concernant la contribution des forêts et des arbres à la SAN, à diverses échelles spatiales et temporelles, en tenant compte des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants en tant que détenteurs d'un savoir traditionnel ;

b) Mettre en place les capacités nécessaires, et dispenser la formation professionnelle et apporter les changements institutionnels qu'exigent des activités de recherche participatives, l'amélioration de la collecte des données et des services de vulgarisation ;

c) Concevoir des indicateurs et recueillir des données ventilées par sexe, âge et autres paramètres sociaux ;

d) Améliorer la collecte de données à caractère transversal et systémique, dans le cadre des activités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et des systèmes de surveillance forestière, en ce qui concerne l'utilisation des aliments d'origine sauvage (faune, flore, champignons) et de produits forestiers, notamment sur les plans de la valeur nutritionnelle, de la qualité et de la diversité des apports alimentaires, de la lutte contre la pauvreté, des usages sanitaires et médicaux, ainsi que des impacts des activités de chasse et cueillette ;

e) Effectuer davantage de recherches sur la contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition des espèces négligées et sous-utilisées, et sur les relations entre les arbres et les productions agricoles dans les systèmes agroforestiers, ainsi que pour développer les connaissances dont on dispose sur les possibilités, insuffisamment explorées, qu'offre la diversité des ressources génétiques forestières s'agissant de répondre aux besoins des populations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

III. Élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques visant une gestion intégrée de l'agriculture et des forêts au service d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée et durable

Les États devraient :

a) Promouvoir une approche intégrée des liens entre les forêts, l'agriculture, l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition afin de renforcer la cohérence entre les politiques sectorielles et à des échelles diverses, en renforçant la coordination transversale via un processus participatif et inclusif ;

b) Fournir les capacités institutionnelles et les ressources financières nécessaires, ainsi qu'un appui aux politiques, pour que la fonction d'amélioration de la résilience qu'exercent les forêts et les arbres puisse être intégrée concrètement dans

les politiques et les programmes portant sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ;

c) Respecter, protéger et faire appliquer les droits des femmes dans les secteurs des forêts et de l'agriculture, et s'attaquer aux disparités entre les sexes qui ont une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;

d) Élaborer et promouvoir des politiques et des plans de gestion participatifs des forêts et des arbres, ainsi que des mesures qui permettent d'améliorer l'accès à des aliments forestiers importants du point de vue nutritionnel au bénéfice et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants ;

e) Promouvoir la conservation des forêts, la régénération des forêts naturelles et la restauration des forêts dégradées, selon qu'il conviendra, ainsi que le développement de systèmes agroforestiers ;

f) Mettre en place des mesures incitatives en faveur de la fourniture de services écosystémiques axés sur les forêts qui bénéficient à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Toutes les parties prenantes devraient :

g) Investir davantage dans la recherche afin d'établir, de promouvoir et de diffuser à plus grande échelle les bonnes pratiques dans les systèmes agricoles, forestiers et agroforestiers s'inscrivant dans des paysages en mosaïque intégrés ;

h) Promouvoir une planification intégrée et, au niveau local, une gestion adaptative des paysages, y compris les systèmes communautaires, qui reconnaisse les multiples fonctions et utilisations des forêts et des arbres qui contribuent à améliorer la résilience des paysages, des communautés et des moyens d'existence ;

i) Encourager la mise en place d'une approche tenant compte de la nutrition, susceptible d'intégrer les objectifs multiples de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la gestion durable des forêts, de l'utilisation des terres et de la conservation de la biodiversité ;

j) Favoriser un appui technique, des services de vulgarisation et des formations adaptés aux parties prenantes, en particulier aux groupes vulnérables ;

k) Améliorer la cohérence entre la productivité agricole et la conservation des forêts afin d'alléger la pression exercée sur les forêts ;

l) Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble des institutions, des politiques et des programmes du secteur forestier afin de promouvoir le rôle moteur des femmes, leur accès aux ressources forestières et leur maîtrise de ces ressources, ainsi que les possibilités de créer des sources de revenu pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

m) Promouvoir et intégrer dans les plans de gestion durable des forêts des projets fondés sur une faible empreinte carbone et des énergies renouvelables au profit de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris des plans à petite échelle, avec l'appui et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, afin d'obtenir de nombreux avantages, notamment un approvisionnement adéquat en combustible pour la cuisson des aliments ; et investir dans des innovations sociales et techniques, en particulier afin de réduire le plus possible les risques pour la santé liés à l'utilisation des combustibles ligneux ;

n) Accroître les investissements publics et privés responsables destinés à soutenir les entreprises forestières créées à l'initiative des communautés, au bénéfice de moyens d'existence durables.

IV. Promouvoir la mise en œuvre des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

a) Promouvoir les politiques, les réglementations et les programmes qui s'appuient sur les principes des Directives volontaires et visent les forêts, les arbres et les terres agricoles, respectent et garantissent les droits fonciers légitimes et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, ainsi que le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones ;

b) Mettre en place, avec la collaboration et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, des initiatives fondées sur les Directives volontaires afin de renforcer la productivité et la résilience des forêts et des systèmes arborés, et incorporer ces initiatives aux politiques, aux programmes et aux pratiques ;

c) Faciliter l'accès et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants aux ressources forestières et arborées, à leur utilisation durable et à l'accès aux marchés⁶, à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, de la législation nationale, des droits fonciers légitimes et des droits d'usage des ressources ;

d) Appliquer les Principes du Comité pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires à tous les types d'investissement agricole, quelle que soit leur ampleur, y compris dans les secteurs de la pêche, des forêts et de l'élevage, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

⁶ Conformément aux recommandations du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés.